



# ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



## QUI SOMMES-NOUS ?

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation intergouvernementale, consultative et technique, qui a été créée en 1921 en vue de soutenir la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin. L'OHI jouit du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et elle est reconnue comme étant l'autorité compétente en matière d'hydrographie et de cartographie marine.

## LA MISSION DE L'ORGANISATION CONSISTE A :

**Promouvoir** l'usage de l'hydrographie aux fins de la sécurité de la navigation et à toute autre fin maritime et développer une prise de conscience globale quant à son importance.

**Améliorer** la couverture, la disponibilité et la qualité globale des données, des informations, des produits et des services hydrographiques et faciliter l'accès à ces données, informations, produits et services.

**Améliorer** les ressources, les capacités, la formation, la science et les techniques globales en matière d'hydrographie.

**Elaborer** et mettre en valeur les normes internationales pour les données, les informations, les produits, les services et les techniques hydrographiques et obtenir la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes.

**Fournir** des conseils opportuns et faisant autorité sur les questions hydrographiques aux Etats et aux organisations internationales.

**Faciliter** la coordination des activités hydrographiques parmi ses Etats membres ; et

**Développer** sur une base régionale la coopération entre Etats, pour les activités hydrographiques.

## LES ETATS MEMBRES

L'OHI est composée de pays qui ont adhéré à la Convention relative à l'OHI. Chaque Etat membre est en principe représenté par le directeur du Service hydrographique national ou une autorité nationale équivalente.

## SIEGE DE L'OHI

Le Secrétariat de l'OHI est basé à Monaco et dirigé par un Secrétaire général assisté de deux directeurs. Le Secrétaire général et les deux directeurs sont élus par les Etats membres de l'OHI lors des sessions ordinaires de l'Assemblée.



## OBLIGATIONS INTERNATIONALES

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 53/32 invite les pays maritimes à fournir des services hydrographiques. La Règle 9 du Chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) va plus loin et impose aux Etats d'assurer la fourniture de services hydrographiques. Un service hydrographique national d'un pays est en principe fourni par l'intermédiaire de son service hydrographique.

## QU'EST-CE QUE L'HYDROGRAPHIE ?

L'hydrographie est la science qui consiste à mesurer et à représenter les paramètres nécessaires à la description de la nature et de la configuration du fond marin, son rattachement géographique aux masses terrestres adjacentes ainsi que les caractéristiques et la dynamique de la mer. Ces paramètres comprennent la bathymétrie (mesurage vertical des profondeurs), la géodésie et la géophysique, ainsi que le mesurage du mouvement horizontal et vertical de la colonne d'eau (courants de marée, courants et hauteurs de marée), l'étude des vagues et de la houle, certains autres paramètres physiques de l'eau de mer, et la composition du fond marin.

Un des principaux aboutissements de l'hydrographie est la publication de cartes marines ainsi que de cartes thématiques du fond marin.

## LES AVANTAGES DE L'HYDROGRAPHIE

L'hydrographie, la cartographie marine, les aides à la navigation et la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) sont des facteurs clés pour la sécurité maritime et la protection du milieu marin. Ce sont également des éléments essentiels pour le développement de l'infrastructure d'une nation, impliquant non seulement les ports et le transport maritime mais également l'exploitation des ressources marines et la protection de l'écologie marine. Chaque pays maritime est responsable de la cartographie de ses zones maritimes ainsi que de la circulation des renseignements nautiques appropriés. Un grand nombre de pays n'ont pas encore les structures et les organisations appropriées requises à cet effet. Un des objectifs de l'OHI est de rassembler et d'améliorer ces efforts nationaux individuels dans le but d'assurer un service de navigation mondial efficace, tout en reconnaissant que la navigation et le commerce sont des activités internationales tout en reconnaissant que la conservation et l'utilisation durable des océans (y compris la navigation et le commerce) sont des activités internationales.

## LES LEVES HYDROGRAPHIQUES

Les Etats membres de l'OHI ont une flotte d'environ 400 bâtiments hydrographiques auxquels s'ajoutent des vedettes hydrographiques, des aéronefs et des hélicoptères.

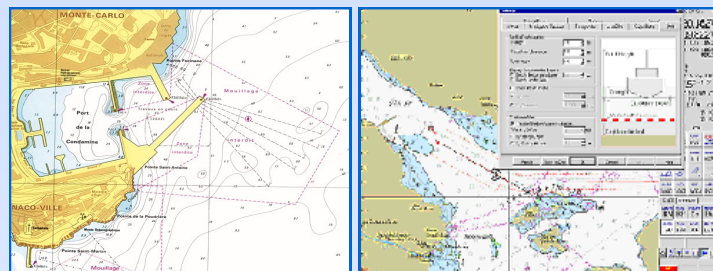


Les levés comprennent la topographie côtière, la bathymétrie (sonde) et les mesurages océanographiques (marées, courants, vagues). Les sondes sont recueillies principalement grâce aux échosondeurs monofaisceau et multifaisceaux. Dans les eaux côtières peu profondes, le sondage laser aéroporté et l'imagerie par satellite peuvent être utilisés. Les données provenant des levés sont de nos jours recueillies sous forme digitale, ce qui permet de créer des bases de données, capables d'alimenter non seulement les bases de données pour les cartes de navigation mais également un certain nombre de systèmes d'information géographique (SIG) sur mesure. L'OHI a élaboré des normes internationales pour les données hydrographiques numériques ainsi que pour la réalisation des levés hydrographiques.

## LES CARTES MARINES

Depuis plus de 400 ans, les cartes marines sont, sous une forme ou sous une autre, en usage. Depuis près d'un siècle, l'OHI s'est efforcée de parvenir à la plus grande normalisation possible en ce qui concerne les spécifications, les symboles, la présentation et le format des cartes marines et des publications connexes. A l'heure actuelle, les navigateurs du monde entier peuvent utiliser en toute confiance les cartes publiées, sous forme papier ou sous forme numérique, par n'importe quel Etat membre de l'OHI.

Une étape de la plus haute importance a été franchie dans la standardisation des cartes marines grâce à l'adoption des « Spécifications de l'OHI pour les cartes marines » en 1982 et à l'approbation par l'OMI en 1997 de la Norme de fonctionnement pour les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS).



Exemple d'une carte marine moderne

Affichage ECDIS

Les principales données cartographiques utilisées dans l'ECDIS sont les cartes électroniques de navigation (ENC) qui sont produites par les Etats membres de l'OHI en utilisant la norme de l'OHI pour le transfert des données numériques (S-57). Une nouvelle norme (S-100) est en cours d'élaboration afin de répondre aux besoins de la « e-navigation ».

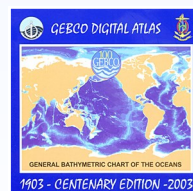
L'idée d'un portefeuille commun de cartes mondiales papier (cartes INT) produites en conformité avec une série unique de spécifications approuvées a été adoptée en 1971. Selon ce principe, un pays produit la carte et tous les autres pays désireux de couvrir la même zone impriment leurs cartes à partir des matrices fournies par les pays producteurs.

## LES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARINE (RSM)

Les RSM fournissent les avertissements en matière de navigation et de météorologie et les autres messages urgents relatifs à la sécurité. La diffusion des RSM est obtenue via un service coordonné au niveau international – le SMAN (Service mondial d'avertissements de navigation). Le SMAN a été créé conjointement par l'OMI et l'OHI pour la diffusion coordonnée des avertissements de zones NAVAREA, Navtex et côtiers des renseignements sur la sécurité maritime appropriés. Le sous-comité SMAN-SC de l'OHI élabore pour l'OMI la politique et les directives afin d'assurer que le service soit adapté à son objet.

## LA GEBCO

L'OHI contribue conjointement avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) au programme de cartographie bathymétrique des océans initié par le Prince Albert 1<sup>er</sup> en 1903 et connu en tant que Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO).



Cette coopération a permis la production de lots de données bathymétriques qui font autorité et sont accessibles au public, pour les océans du monde. Afin de s'acquitter au mieux de cette tâche, les Centres nationaux pour les informations environnementales (NCEI), installés au NGDC (National Geophysical Data Centre) de Boulder, Colorado, USA a été établi en 1990. Le dernier produit est le maillage global des profondeurs de la GEBCO à 30 secondes d'arc, la grille GEBCO\_2014 qui a été publiée en 2014.



## ENSEIGNEMENT ET FORMATION

En coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI) une série complète de normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine a été mise au point, ainsi que les programmes des cours appropriés destinés à servir de directives aux universités et instituts d'enseignement du monde entier. Un Comité international mixte FIG/OHI/ACI supervise l'application de ces normes en vue d'assurer des qualifications reconnues sur le plan international pour les professions hydrographiques. Le Comité contrôle les cours de formation des établissements d'enseignement dans le monde et délivre des certificats internationaux d'homologation aux cours qui remplissent les normes minimums requises.

## ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

En sa qualité d'autorité internationale reconnue, compétente pour toutes les questions associées à l'hydrographie et à la cartographie marine, l'OHI agit en tant qu'organisme de coordination pour la promotion des projets visant à établir ou à renforcer les capacités hydrographiques des pays en voie de développement. Pour soutenir ces activités, l'OHI effectue gracieusement des visites consultatives dans tout pays en développement (qu'il s'agisse d'un Etat membre de l'OHI ou autre) sur demande.

L'Organisation encourage la conclusion d'accords bilatéraux, multilatéraux et multinationaux entre nations et organisations internationales afin d'apporter une assistance technique aux projets hydrographiques, y compris en bâtiments, équipements, levés hydrographiques conjoints, formation, et supervision. Le Secrétariat de l'OHI entretient également des contacts étroits avec les agences de financement internationales.

## PUBLICATIONS ET NORMES

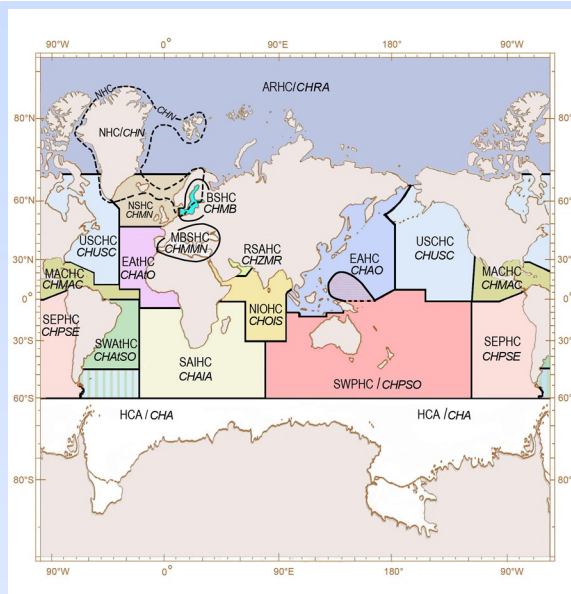
Le Secrétariat de l'OHI tient à jour une série de publications et de normes internationales sur l'hydrographie et la cartographie marine qui sont disponibles, pour la plupart à titre gracieux, sur le site web de l'OHI.

## COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES

L'OHI a encouragé la création de Commissions hydrographiques régionales (CHR) pour coordonner les activités hydrographiques et la coopération au niveau régional.

Les CHR sont en majorité composées d'Etats membres de l'OHI ayant des intérêts dans une région donnée ; ainsi que des Etats non membres de la même région. Les CHR travaillent en étroite harmonie avec l'Organisation au développement de ses idéaux et de son programme. Les CHR se réunissent à intervalles réguliers pour discuter de problèmes d'intérêt mutuel relatifs à la production de documents hydrographiques et de cartes, programmer des opérations de levés communes et mettre au point le schéma de couverture des cartes internationales à moyennes et à grandes échelles et de couverture en ENC de leurs régions.

La coopération régionale repose sur la liaison avec les organisations régionales appropriées telles la Commission européenne (CE), l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO), la Communauté du Pacifique et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC).



Plan de découpage illustrant les Commissions Hydrographiques Régionales

## LIAISON

L'OHI coopère étroitement avec un certain nombre d'organisations internationales, y compris des agences spécialisées des Nations Unies, dans les différents domaines maritimes concernant la cartographie et autres activités connexes. Des responsables du Secrétariat de l'OHI représentent l'Organisation aux réunions d'organismes tels que l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco (COI), le Groupe sur l'Observation de la Terre (GEO), l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), la Fédération internationale des géomètres (FIG), l'Association cartographique internationale (ACI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Open Geospatial Consortium (OGC) et le Comité International Radio-Maritime (CIRM).



Pour de plus amples détails sur  
L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
Vous voudrez bien consulter notre site à l'adresse suivante:

[www.iho.int](http://www.iho.int)

ou nous contacter directement

## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

4b quai Antoine 1er, B.P. 445  
98011 Monaco Cedex

Téléphone : (377) 93.10.81.00

Télécopie : (377) 93.10.81.40

Mél : [info@iho.int](mailto:info@iho.int)

Site Internet : [www.iho.int](http://www.iho.int)



## ETATS MEMBRES DE L'OHI

( Juin 2018 )

Afrique du Sud	Malte
Algérie	Maroc
Allemagne	Maurice
Arabie Saoudite	Mexique
Argentine	Monaco
Australie	Monténégro
Bahreïn	Mozambique
Bangladesh	Myanmar
Belgique	Nigéria
Brésil	Norvège
Brunei Darussalam	Nouvelle-Zélande
Bulgarie	Oman
Cameroun	Pakistan
Canada	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Chypre	Philippines
Colombie	Pologne
Croatie	Portugal
Cuba	Qatar
Danemark	République arabe syrienne
Egypte	République de Corée
Emirats Arabes Unis	République Démocratique du Congo
Equateur	République dominicaine
Espagne	République populaire démocratique de Corée
Estonie	Roumanie
Etats-Unis d ' Amérique	Royaume-Uni de Grande Bretagne et
Fédération de Russie	d ' Irlande du Nord
Fidji	Seychelles
Finlande	Serbie
France	Singapour
Géorgie	Slovénie
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Suède
Inde	Suriname
Indonésie	Thaïlande
Iran ( République islamique d ' )	Tonga
Irlande	Trinité-et-Tobago
Islande	Tunisie
Italie	Turquie
Jamaïque	Ukraine
Japon	Uruguay
Koweït	Vanuatu
Lettonie	Venezuela ( République bolivarienne du )
Malaisie	Viet-Nam

*Etats en attente de la qualité de membres de l ' OHI :*

Congo, Haïti, Iles Salomon, Mauritanie, Sierra Leone